



Majoration de retarde de paiement de charges bail commercial

Par neil

Bonjour,

je suis une sarl , boutique de prêt a porter.

j'ai un contrat commercial qui stipule que je dois payer 10% par mois de retard dans les paiement de loyer et charges.

je paye 777 euros de charge trimestriel et d'avance.

j'ai pas paye le 1er et 2 ème trimestre.

le propriétaire m'a compté les majorations suivante :

1er trimestre de retard : $777 \text{ fois } 6 \text{ mois fois } 10\% = 466.20$

2ème trimestre de retard : $777 \text{ fois } 3 \text{ mois fois } 10\% = 233.10$

total 699.30

est ce que ce calcul est exacte, a t'il le droit car c'est enorme pour moi. quel sont mes recours?

merci